

Conditions 5 cent/opération sur le compte à vue

Keytrade Bank vous paye 5 cents par opération effectuée sur votre compte à vue Keytrade Bank. Cette offre est soumise aux conditions suivantes :

Conditions:

- L'offre est valable pour tout Client personne physique (aussi bien nouveau qu'existant) de Keytrade Bank, à l'exception des clubs d'investissement, des indivisions, des associations de fait, des copropriétés, des personnes morales (sociétés et ASBL) et des comptes personne physique de nature professionnelle.
- L'offre est valable pour chaque Opération de Paiement nationale de minimum 1 EUR qui est effectuée à partir du compte à vue de Keytrade Bank (paiements via la carte de débit, virements sortants, retraits avec la carte de débit, domiciliations, ...), à l'exception des paiements entrants, des virements internationaux, des ordres permanents et des Opérations via la carte de crédit.
- Cette offre ne vaut pas pour les Opérations de Paiement internes de vos propres comptes à vue chez Keytrade Bank.
- Par ailleurs, pour cette offre, les restrictions suivantes s'appliquent : une Opération de ou vers le même compte à vue n'est pris en compte qu'une fois par jour.
De même, seul un retrait avec la carte de débit par jour sera pris en compte.

Si vous remplissez toutes les conditions de cette offre, Keytrade Bank vous versera automatiquement une fois par mois le montant (soit la valeur du nombre d'Opérations sur votre compte à vue multiplié par € 0.05) sur votre compte à vue ouvert auprès de Keytrade Bank avec un maximum de 2,5 EUR par mois. Vous retrouverez ce montant dans l'historique de votre compte avec comme mention '5 cents/opération'.

Keytrade Bank se réserve le droit d'annuler partiellement ou en totalité l'offre pour des raisons techniques (serveurs, database) et/ou de soupçon de fraude et/ou d'abus et/ou de fraude(s) avérée(s). Et cela sans aucune obligation de compensation pour les Clients, bénéficiaires de l'offre. Keytrade Bank peut également exclure un Client en cas de soupçon de fraude ou de fraude avérée et cela sans aucun droit à une indemnisation pour le Client exclu de l'offre.

Les [Conditions Générales Keytrade Bank](http://www.keytradebank.be) se trouvant sur <http://www.keytradebank.be> sont d'application sur cette offre.